

Bulletin mensuel
de la
SOCIÉTÉ LINNÉENNE
DE LYON



Un cas d'école : l'espèce type du genre *Heterolepidoderma* Remane (Gastrotriches, Chaetonotidae)

Jean-Loup d'Hondt *, Maria Balsamo ** et Paolo Grilli **

* Muséum National d'Histoire Naturelle, Département « Milieux et peuplements aquatiques », USM 403, 55 rue Buffon, 75005 Paris, France

** Dipartimento di Scienze dell'Uomo, dell'Ambiente e della Natura, Università degli studi di Urbino « Carlo Bo », Via Oddi n° 21, 61029 Urbino, Italie

Résumé.- L'année de description et de publication de la diagnose du genre *Heterolepidoderma* Remane (Gastrotriches, Chaetonotidae) étant controversée, les auteurs se sont livrés à une analyse critique des différentes publications dans lesquelles ce taxon a été utilisé au début, afin de déterminer la référence à prendre en compte comme étant celle de la définition originale.

Mots-clés.- Gastrotriches, *Heterolepidoderma*, espèce type, Remane.

The type species of the genus *Heterolepidoderma* Remane (Gastrotricha, Chaetonotidae)

Summary.- The year of description and publication of the diagnosis of the *Heterolepidoderma* Remane genus (Gastrotricha, Chaetonotidae) being debatable, the authors undertaken a critical analysis of the various papers where this taxon was utilized at the beginning, in order to identified the true original reference.

Keywords.- Gastrotricha, *Heterolepidoderma*, type species, Remane.

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'étude critique et du travail d'actualisation menés actuellement par plusieurs auteurs sur la validité de différents taxons de Gastrotriches décrits à ce jour, nous avons été amenés à vérifier à la source les dates de création de certains d'entre eux. Le cas du genre dulçaquicole et marin *Heterolepidoderma* illustre à cet égard l'un des problèmes auxquels sont parfois confrontés les taxinomistes lorsqu'ils ont affaire à des taxons anciens, décrits à une époque où la date de publication d'un taxon ne revêtait pas l'importance qu'on lui accorde aujourd'hui, notamment lorsqu'il s'agit de déterminer une priorité ou l'antériorité d'une description. Même s'il n'a qu'un caractère anecdotique et ne remet en cause la validité d'aucun taxon, l'exemple de ce genre constitue à cet égard un cas d'école qu'il nous a paru intéressant de développer ici.

LES FAITS

Dans sa note « Neue Gastrotrichen aus des Ordnung des Chaetonotidea », déposée le 21 janvier 1926 et publiée le 20 avril suivant, REMANE (1926) utilise pour la première fois, mais sans en publier de diagnose ni sans commentaire, le nom générique d'*Heterolepidoderma* à l'intérieur duquel il décrit deux espèces inédites, *H. marinum* et *H. (?) dubium*.

En revanche, dans un autre article paru le 17 février 1927, « Beiträge zur Systematik des Süßwasser Gastrotrichen », REMANE ne cite pas en bibliographie le travail précédent, ce qui peut suggérer qu'il l'a effectivement rédigé ultérieurement ; mais il y définit (p. 287)

ce genre *Heterolepidoderma* en spécifiant qu'il est nouveau pour la science. Dans le cours de cette définition, il ne cite qu'une seule espèce, *H. ocellatum*, juste pour indiquer qu'il ignore si elle possède tous les caractères diagnostiques de son nouveau genre. Quelques pages plus loin, il donne une description précise de trois espèces (dont deux nouvelles) qu'il situe dans ce genre, *H. majus* n. sp. (p. 313-315), *H. gracile* n. sp. (p. 315-316) et *H. ocellatum* Metschnikoff (sans mettre le nom du descripteur entre parenthèses, bien qu'il ait extrait cette dernière espèce d'un autre genre, *Ichthydium*) (p. 316-317). Il ne désigne alors expressément aucune espèce type pour ce nouveau genre.

Dans sa monographie fondamentale sur les Gastrotriches parue dans le *Bronn's Klassen und Ordnungen des Tierreichs* (1936), REMANE donne (p. 200) la liste des espèces qu'il place à l'intérieur de ce genre, énumérées dans l'ordre suivant : *H. ocellatum* (Metschnikoff) (donc, cette fois-ci, en plaçant entre parenthèses le nom du descripteur), *H. marinum*, *H. majus*, *H. gracile*, *H. fallax*, *H. kossinense*. Cela revient à énoncer les espèces qu'il conserve dans le genre *Heterolepidoderma* dans l'ordre chronologique de leurs descriptions, et on peut donc en déduire qu'il admet implicitement (mais sans le préciser expressément) que *H. ocellatum*, première à être mentionnée dans sa liste, est pour lui l'espèce type de ce genre. Toujours dans le même ouvrage de 1936, il mentionne d'ailleurs lui-même que ce genre *Heterolepidoderma* a été décrit dans son article référencé 1927b, c'est-à-dire si on se reporte à sa liste bibliographique, à l'article qu'il a publié dans le *Zool. Jahrb. Abt. Syst.*, tome 53. Il fixe donc ainsi la date de publication de son nouveau genre.

On peut donc se demander pour quelle raison Remane a défini son nouveau genre *Heterolepidoderma* dans un travail qu'il a publié postérieurement à un autre article dans lequel il créait alors de nouvelles espèces précisément dans ce genre, comme si celui-ci était déjà connu et officialisé, et pour quelle raison il a tenu par la suite à confirmer l'année de définition du genre *Heterolepidoderma*. L'explication qui vient alors immédiatement à l'esprit est que si l'article de 1926 a effectivement été publié en premier alors qu'il devait sortir après celui paru en 1927, ce dernier devait être déjà sous presse lorsque Remane a soumis le second pour publication ; et les circonstances et les hasards de l'édition scientifique ont alors fait que la sortie du premier rédigé a été retardée, et que le second a finalement été publié en premier lieu. En conséquence, le genre *Heterolepidoderma* n'ayant été défini que lors d'une publication parue après son premier emploi constitue *de facto* un *nomen nudum* dans l'article « Neue Gastrotrichen... ». Et c'est pour cette raison sans doute que REMANE (1936) a jugé utile de mentionner cette année 1927 comme étant celle effective de publication, et de légitimer le rattachement au genre *Heterolepidoderma* des deux espèces incluses dans celui-ci alors qu'il n'avait pas encore, en 1926, d'existence légale.

Sans doute SCHWANK (1990), dans sa révision des Gastrotriches d'eau douce, a-t-il dû raisonner de la même manière sans faire part au lecteur de ses interrogations, puisqu'il a tout naturellement considéré *H. ocellatum* (Metschnikoff, 1865) comme étant l'espèce type du genre *Heterolepidoderma*, dont il avait rappelé lui aussi qu'il avait été défini dans le *Zool. Jb. Abt. Syst.*, tome 53. En revanche, RUDESCU (1967), dans sa faune des Gastrotriches de Roumanie, ne se préoccupa absolument pas de savoir quelle était l'espèce type de tel ou tel des taxons qu'il avait énumérés.

LES ARGUMENTS APPORTÉS PAR LE CODE INTERNATIONAL DE NOMENCLATURE ZOOLOGIQUE

Avant 1931, il n'était pas obligatoire pour l'auteur de la description d'un nouveau genre de fixer, dans sa publication originale, une espèce type (*Code international de nomenclature zoologique*). Aussi ne peut-on reprocher à REMANE de ne pas l'avoir fait, et sans doute n'est-il aucunement responsable de l'interversion de l'ordre de parution de ses deux articles, parus dans deux revues scientifiques différentes. Il ne l'était probablement pas plus de l'introduction d'un genre *nomen nudum* dans la littérature. Mais sans doute a-t-il voulu par la suite se conformer aux nouvelles normes en vigueur.

Si l'on se fonde sur l'article 69.1 du *Code international de nomenclature zoologique*, 1999 (cf. article 32.II.G de RICHTER, 1948) : « si un auteur a établi un genre ou un sous-genre nominal mais n'a pas fixé son espèce type, le premier auteur qui désigne ultérieurement l'une des espèces nominales originellement incluses désigne valablement l'espèce type de ce genre ou sous-genre nominal ». Dans le cas des *Heterolepiderma*, Remane a, dans deux publications successives, d'abord rectifié son omission en s'alignant sur les règles en cours, puis établi le genre nominal en 1927, avant de désigner lui-même l'espèce type en 1936, ce qu'il était tout à fait en droit de faire personnellement.

Or, selon l'article 69.1.2 du *Code* (1999), « Une désignation subséquente faite pour la première fois dans une publication signalétique doit être acceptée, à partir du moment où elle satisfait aux critères ». C'est cette condition qui est satisfaite dans la monographie générale publiée par REMANE dans le *Bronn's Klassen* (1936).

Si nous nous référons à la recommandation 69.A du *Code*, « lorsqu'il désigne l'espèce type d'un genre nominal, un auteur doit donner la préférence à une espèce décrite ou illustrée de manière adéquate ». Le choix d'*H. ocellatum* s'imposait alors, puisqu'il s'agissait de l'espèce chronologiquement la plus ancienne qui prenait place dans ce genre. Sur ce point, il répondait à la recommandation 69.A.7, qui spécifie que « la préférence doit être donnée à une espèce nominale bien connue de l'auteur du taxon nominal du nouveau genre au moment où il a été établi ».

D'après la recommandation 69.A.9 (dite « de préséance de position »), il est toujours préférable de choisir comme espèce type celle qui figure en tête de l'énumération des espèces nominales du genre, et c'est ce qu'a fait REMANE dans le *Bronn's Klassen* : « La préférence doit être donnée à l'espèce nominale citée la première dans le travail, dans la page ou la ligne ». Par ailleurs, *H. ocellatum* est aussi la seule espèce signalée dans la diagnose originale du genre (1927, p. 287), ce qui valide le choix de Remane. En revanche, dans la liste des espèces de ce genre qu'il a publiée dans ce même travail (p. 313-317) en 1927, et où aucune espèce type n'est mentionnée, la première citée dans la liste est *H. majus*...

La recommandation 69.B.9 de la précédente édition du *Code* (1948) stipule que l'on doit « accorder la préférence à une espèce bien connue de l'auteur du genre nominal avant qu'il ne publie le nom générique ». Remane était aussi en accord avec elle, puisqu'une seule espèce du futur genre *Heterolepidoderma*, *H. ocellatum*, était connue avant qu'il ne publie la description de ce nouveau taxon de rang générique. L'article 70 de cette même version du *Code* stipule qu'« on doit présumer qu'un auteur identifie correctement une espèce nominale quand il la désigne comme l'espèce type d'un genre nouveau ou précédemment établi ». C'est dans de telles conditions qu'*Ichthyidium ocellatum* a été transféré dans le nouveau genre *Heterolepidoderma*.

CONCLUSION

a - La première espèce dont le nom est associé à la diagnose du genre *Heterolepidoderma* est *H. ocellatum*.

b - La description de plusieurs espèces du genre *Heterolepidoderma* en 1926, avant même la parution de la diagnose de ce genre en 1927, fait *dès lors* de ce nom générique anticipé un *nomen nudum*, ce que Remane a « rattrapé » ensuite. Par suite, ces deux espèces étaient elles-mêmes alors invalides, et n'ont été légitimées par Remane qu'un an après le premier emploi du nom de genre.

c - Remane en 1936 a confirmé le publication du nouveau genre *Heterolepidoderma* dans son travail de 1927 et a alors classé ses espèces par ordre chronologique de description en plaçant en premier la plus anciennement décrite, *H. ocellatum*.

Aussi *H. ocellatum* doit-il bien être considéré comme l'espèce type du genre *Heterolepidoderma*. *H. marinum* et *H. dubium* ont été rattachés par anticipation à un genre qui n'existait pas, bien qu'alors sous presse ; mais puisqu'il était encore inédit, tant le nom générique que ces deux noms spécifiques n'avaient alors aucune validité en leur qualité de *nomen nudum*. C'est finalement seulement en 1936 que Remane a validé le rattachement de ces deux dernières espèces au genre *Heterolepidoderma*, défini dans l'intervalle en 1927, et légitimé leur création.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANONYME, 1961 - *Code international de nomenclature zoologique*. International commission of zoological nomenclature, Londres, 177 p.
- ANONYME, 1999 - *International code of zoological nomenclature* (4^e éd.). International commission of zoological nomenclature, The Natural History Museum, Londres, 306 p.
- METSCHNIKOFF E., 1865 - Über einige wenig bekannte und niedere Tierfauna. *Zeitschrift für wissenschaftliche Zoologie*, 15 : 450-463.
- REMANE A., 1926 - Neue Gastrotrichen aus der Ordnung der Chaetonotoidea. *Zoologische Anzeiger*, 66 : 243-252.
- REMANE A., 1927 - Beiträge zur Systematik der Süßwassergastrotrichen. *Zoologische Jahrbucher, Abteilung für Systematik, Ökologie und Geographie der Tiere*, 53 : 269-322.
- REMANE A., 1936 - Gastrotricha und Kinorhyncha. *Bronn's Klassen und Ordnungen der Tierreichs*, IV (2), 1 (2) : 1-385.
- RICHTER R., 1948 - *Einführung in die zoologische Nomenklatur durch Erläuterung der internationalen Regeln*. W. Kramer (éd.), Frankfurt am Main, 252 p.
- RUDESCU L., 1967 - *Gastrotricha. Fauna Republice Populare Romine, Trochelmintz II*. Bucarest, 289 p.
- SCHWANK P., 1990 - *Gastrotricha*. In : *Gastrotricha und Nemertini. Süßwasser von Mitteleuropa*. Gustav Fischer Verlag, Stuttgart, 252 p.



SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

Siège social : 33, rue Bossuet, F-69006 LYON

Tél. et fax : +33 (0)4 78 52 14 33

<http://www.linneenne-lyon.org> — email : societe.linneenne.lyon@wanadoo.fr

Groupe de Roanne : Maison des anciens combattants, 18, rue de Cadore, F-42300 ROANNE

Rédaction : Marie-Claire PIGNAL – Directeur de publication : Bernard GUÉRIN

Conception graphique de couverture : Nicolas VAN VOOREN



Tome 79 • Fascicule 3-4 • Mars - Avril 2010

SOMMAIRE

Dierkens M. – Contribution à l'étude des Tetragnathidae (Araneae) de la Martinique (Petites Antilles).....	35 - 44
Audibert C. – <i>Attagenus smirnovi</i> Zhantiev, 1976 (Coleoptera, Dermestidae) : un nouveau venu en région Rhône-Alpes	45 - 46
Prost M. et Seichot J. – Coléoptères de la ville de Dijon et de sa périphérie urbaine (Côte-d'Or) – Première partie.....	47 - 82
Béguinot J. – Différences de stratégie de ponte entre insectes fonceurs de mines et inducteurs de galles opérant sur un même hôte	83 - 90
D'Hondt J.-L., Balsamo M. et Grilli P. – Un cas d'école : l'espèce type du genre <i>Heterolepidoderma Remane</i> (Gastrotriches, Chaetonotidae)	91 - 94

Couverture : *Trichodes alvearius*, le clairon des abeilles. Crédit : François Graf

CONTENTS

Dierkens M. – Contribution to the study of the Tetragnathidae (Araneae) from Martinique (Lesser Antilles).....	35 - 44
Audibert C. – <i>Attagenus smirnovi</i> Zhantiev, 1976 (Coleoptera, Dermestidae), a newcomer species in Rhône-Alpes Region	45 - 46
Prost M. et Seichot J. – Coleopterous insects from the city of Dijon and its outskirts (Côte-d'Or, Burgundy) – First part	47 - 82
Béguinot J. – Different egg-laying strategies between a mine-former and two gall-inducers insects upon a same host	83 - 90
D'Hondt J.-L., Balsamo M. et Grilli P. – The type species of the genus <i>Heterolepidoderma Remane</i> (Gastrotriches, Chaetonotidae).....	91 - 94

Prix 10 euros

ISSN 0366-1326 • N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 1 109 G 85671

Imprimé par Vasti-Dumas Imprimeurs, 42000 ST-ÉTIENNE

N° d'imprimeur : V0001XX/00 • Imprimé en France • Dépôt légal : mars 2010

Copyright © 2010 SLL. Tous droits réservés pour tous pays sauf accord préalable.